



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/06/2022

DLB 2022/521

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 2 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Complexe Sportif et Culturel - Quartier Marche Gay - 34810 POMEROLS, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 27/05/2022

Affichage de la convocation : 27/05/2022

Etaient Présents : 41

Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Jean ROUSSEL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 2

Georges LOPEZ représenté par David PEGURIE, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER

Absents Excusés : 61

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Alice ARRAEZ, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Jérôme BONNAFOUX, Olivier BRUN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Michel GUTTON, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Véronique REY, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Adoption d'une convention type à signer entre le SICTOM et les communes de son territoire concernant la mise à disposition de caméras de type « chasseur »

Monsieur le Président expose que les communes sont régulièrement confrontées à des dépôts illicites de déchets de toute nature, sur leur territoire et que souvent, ces incivilités restent impunies, faute d'identification de leurs auteurs.

Il propose d'aider les communes à lutter contre ce phénomène en mettant à leur disposition des caméras de type « chasseur », qui seront installées sur les sites sensibles par les agents des communes concernées.

Monsieur le Président propose d'adopter le texte d'une convention type, jointe à la présente convocation. Le document, signé ensuite par les 2 parties, régit les modalités de mise à disposition, d'exploitation des données recueillies et de retour de matériel. Il précise que ces caméras sont utilisées exclusivement dans le cadre de la lutte contre les dépôts illicites à l'exclusion de toute autre utilisation.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de passer une convention entre le SICTOM et les communes concernées de son territoire concernant la mise à disposition de caméras de type « chasseur ».

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte les termes de la convention type entre le SICTOM et les communes concernées de son territoire concernant la mise à disposition de caméras de type « chasseur »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à venir selon les termes mentionnés dans la convention type.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par
Sébastien FREY
Président



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 13/06/2022
et de sa publication le 13/06/2022

A Nézignan l'Évêque, le 13/06/2022